



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 août 2019
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 22 de la résolution 2461 (2019) et du paragraphe 55 de la résolution 2431 (2018) du Conseil de sécurité, le présent rapport rend compte de l'application de ces résolutions et notamment de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS). Il décrit les principaux faits survenus en Somalie du 5 mai au 4 août 2019.

II. Situation politique et économique et conditions de sécurité

A. Évolution de la situation politique

2. Les relations entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération sont restées tendues pendant la période considérée. Pour renouer le dialogue, le Président, Mohammed Abdullahi Mohammed « Farmajo », et les dirigeants des États membres de la fédération se sont rencontrés du 5 au 10 mai à Garoowe, en présence du Gouverneur du Banaadir. Aucun accord politique ni aucun consensus sur un mécanisme de consultation future entre les deux niveaux de l'administration n'a pu être dégagé. À la suite de cette rencontre, les États membres de la fédération ont réitéré leurs doléances, dénonçant notamment l'absence de consultation sur les principaux processus politiques et la législation fédérale, ainsi que les allégations d'ingérence dans leurs affaires.

3. Au Parlement fédéral, les Présidents de la Chambre du peuple (Chambre basse) et de la Chambre haute ont annoncé la reprise de la coopération entre les deux entités lors d'une conférence de presse conjointe tenue le 12 juillet, mettant ainsi un terme à une scission de sept mois. Malgré ce clivage, les travaux ont progressé sur plusieurs projets de loi inscrits au programme législatif. Le 20 mai, la Chambre du peuple a entamé la première lecture du projet de loi électorale ; elle a également adopté le projet de loi sur le pétrole et l'a soumis à la Chambre haute. Le 24 juin, après avoir reçu les observations de la Chambre haute, la Chambre du peuple a adopté le projet de loi portant création d'une commission chargée de la lutte contre la corruption, une priorité législative visant à renforcer le cadre de gestion des finances publiques du pays.

4. La dynamique politique associée aux élections dans les États membres de la fédération a dominé la période considérée et alimenté les tensions entre le



Gouvernement fédéral et les États. Dans un discours prononcé le 15 mai, le Président Farmajo a déclaré que ni son gouvernement ni les dirigeants des États membres de la fédération ne devaient rester au-delà de la durée de leur mandat, car cette pratique mine la crédibilité des institutions étatiques et érode la confiance publique. Le 25 mai, le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation a publié un communiqué de presse intitulé « Principes généraux et procédures pour les élections dans les États de la région », dans lequel il est indiqué que le Ministère fédéral a le pouvoir de superviser les processus électoraux dans les États membres de la fédération et de certifier les résultats. Le Djoubaland, Galmudug, le Puntland et le HirChébéli ont rejeté cette déclaration, la jugeant inconstitutionnelle.

5. Le Premier Ministre, Hassan Ali Khayre, s'est rendu à Galmudug du 24 juin au 3 août pour s'entretenir avec le Président de Galmudug, Ahmed Duale Gelle « Haaf », et les principales parties prenantes, dont Ahl al-Sunna wal-Jama'a (ASWJ), afin de régler la question controversée du calendrier électoral. Il a visité plusieurs agglomérations et a eu des contacts sur place avec les habitants, et notamment des anciens, des milieux d'affaires et des jeunes. À la suite des échanges entre le Gouvernement fédéral et l'ASWJ, le Président Haaf a annulé l'accord de partage du pouvoir entre l'État de Galmudug et l'ASWJ, conclu à Djibouti en 2017. Il a été convenu d'organiser une conférence de réconciliation qui pourrait déboucher sur la tenue des élections législatives et présidentielle à Dhuusamarreeb. Par ailleurs, le Gouvernement fédéral et l'ASWJ ont pris la décision conjointe d'intégrer les forces du groupe dans l'appareil de sécurité somalien. Le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation a mis en place un comité de réconciliation chargé de préparer la conférence au début du mois d'août. Le 22 juillet, une délégation internationale de haut niveau, conduite par mon Représentant spécial pour la Somalie, James Swan, et le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine, Francisco Madeira, se sont rendus à Dhuusamarreeb et se sont entretenus avec le Premier Ministre et le comité de réconciliation. La délégation a encouragé le comité à ouvrir la conférence à toutes les parties, afin qu'elle débouche sur un processus électoral équitable et transparent. Le 15 juillet, à Hobyo, la conférence du clan Habar Ghidir a débuté en vue de renforcer l'unité des fractions.

6. Le 4 juillet, la commission indépendante chargée des élections et du découpage électoral du Djoubaland a publié le calendrier électoral de l'État. L'élection présidentielle est prévue pour la semaine du 24 au 30 août. Le 23 juillet, la commission indépendante a publié la liste des anciens chargés de sélectionner les candidats à l'assemblée de l'État, un choix qui continue d'être contesté. Les critères d'enregistrement des candidats à la présidence ont été communiqués. Neuf candidats ont été enregistrés à ce jour, dont le candidat sortant, Ahmed Madobe, et deux femmes. Le 17 juillet, un groupe d'aspirants à la présidence s'est dit préoccupé du manque de transparence et de légitimité du processus électoral de l'État, tout en menaçant de tenir une élection parallèle si des améliorations n'y étaient pas apportées. Il a également sollicité l'intervention du Gouvernement fédéral et de la communauté internationale et demandé qu'un lieu neutre soit désigné pour la tenue d'élections libres et régulières. Le 31 juillet, la commission indépendante a déclaré que le processus électoral avançait, les anciens du Djoubaland étant venus à Kismayo pour achever la constitution de la liste de candidats à l'assemblée d'État, qui devait être présentée le 6 août.

7. Dans l'État du Sud-Ouest, la démarche de réconciliation entre les autorités de l'État et les chefs de clan s'est poursuivie après les élections. Le 13 juin, les représentants des chefs du clan Digil-Mirifli ont formé un comité exécutif de 15 membres pour poursuivre le programme de réconciliation avec les autorités de l'État du Sud-Ouest et le Gouvernement fédéral, après les tentatives infructueuses de la fraction Leïssan de résoudre les problèmes liés à l'élection présidentielle tenue

dans l'État en décembre 2018. Le statut de l'ancien chef adjoint des Chabab et candidat à la présidence de l'État, Mukhtar Robow, qui est toujours détenu par le Gouvernement fédéral, reste un sujet de discorde. Par ailleurs, les autorités se sont efforcées d'étendre les pouvoirs au niveau des districts : l'administration a été remaniée dans les districts de Marka et de Bardaale et, le 23 juin, une nouvelle administration a été nommée dans le district de Buurhakaba, emplacement stratégique sur l'itinéraire principal de ravitaillement entre Baidoa et Mogadiscio.

8. Dans le HirChébéli, des tensions sont apparues quand le Président de l'État, Mohamed Abdi Waare, a nommé un nouveau Gouverneur du Hiraan, mais que le précédent titulaire du poste a refusé de quitter ses fonctions, et a été appuyé par des milices. Les manifestations qui ont suivi à Beledweyne ont conduit au meurtre d'un policier lors d'un différend concernant le contrôle d'un point de perception des recettes. Après plusieurs semaines de négociations menées par le Président Waare, le 13 juillet, l'ancien Gouverneur a cédé le pouvoir au nouveau titulaire et s'est engagé à coopérer avec lui. De même, en juin, dans la région du Hiraan, les affrontements entre les fractions Habar Ghidir et Hawadle au sujet de pâturages et de ressources en eau ont fait plusieurs morts dans les deux clans.

9. Dans le Puntland, le Ministre de l'éducation de l'État s'est rendu dans le district de Badhan pour superviser des sessions d'examen, ce qui a exacerbé les tensions et donné lieu à un affrontement entre le « Somaliland » et les forces de sécurité du Puntland. Prétendant être sous-représentés dans le Gouvernement du « Somaliland », des militaires et des fonctionnaires du clan Warsangali de la région du Sanaag ont abandonné leurs postes et se sont installés dans des zones contrôlées par le Puntland à la fin du mois de mai. Le 3 juin, le « Somaliland » et le Puntland ont échangé 17 prisonniers qui avaient été capturés à Tukaraq en mai 2018.

10. Dans le « Somaliland », le 25 juin, le Président de l'État a levé l'état d'urgence qui avait été imposé pendant deux mois dans trois districts occidentaux de la région du Sanaag en raison d'un conflit interclanique récurrent. Les 7 et 8 juillet, des affrontements interclaniques ont de nouveau éclaté dans ces districts, entraînant la mort de 18 civils. Par ailleurs, la reprise du dialogue entre la Somalie et le « Somaliland » n'a guère avancé au cours de la période considérée. Le 25 juin, le Centre pour le dialogue humanitaire a organisé une réunion en vue d'examiner les efforts consentis par la communauté internationale pour faciliter le dialogue entre les deux parties. Le 17 juillet, le Président Farmajo a annoncé la création d'une commission nationale pour la réconciliation et le dialogue avec le « Somaliland », chargée de préparer un document d'orientation pour les pourparlers et de représenter les positions du Gouvernement fédéral. Le « Somaliland » a ensuite publié une déclaration dans laquelle il a réaffirmé son attachement au dialogue, tout en rejetant le format proposé par le Gouvernement fédéral.

11. Des tensions ont persisté entre la Somalie et le Kenya en raison du différend sur la frontière maritime et d'autres questions, malgré l'action constante menée par les partenaires régionaux et internationaux pour désamorcer les tensions et encourager le dialogue. Le 26 juin, la Cour internationale de Justice a fixé au 9 septembre 2019 la date de l'audience concernant le différend sur la frontière maritime entre les deux pays.

12. Par ailleurs, le 20 juin, le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes a tenu sa 22^e session plénière à Maurice. À cette occasion, les participants au Groupe de contact ont approuvé la nomination du Kenya à la présidence du Groupe pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2020. Le 20 juillet, l'ancien Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, a conduit une visite conjointe de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de l'ONU pour recueillir des avis sur la sécurité régionale

et l'intégration économique. Le 12 juillet, des représentants des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) se sont réunis pour examiner les conséquences du retrait des contingents de l'AMISOM sur les processus de paix et d'édification de l'État en Somalie.

B. Évolution des conditions de sécurité

13. Les conditions de sécurité sont restées instables pendant la période considérée. Les Chabab ont continué de perpétrer des actes de violence, dont des attaques contre les installations et le personnel de l'administration publique, les forces de sécurité, les partenaires internationaux et les lieux publics, comme les hôtels et les restaurants.

14. Au total, 228 incidents se sont produits pendant le mois du ramadan, du 5 mai au 3 juin, soit un nombre plus élevé qu'en 2017 et 2018 à la même période. Pour ce qui est des actes violents, quelque 35 % ont été perpétrés dans la région de Banaadir et 34 % dans le sud de la Somalie, ce qui indique que les cibles visées par les Chabab n'ont pas changé durant la période considérée. Dans l'ensemble, la sécurité s'est améliorée en juin et en juillet. Toutefois, l'usage d'engins explosifs improvisés a augmenté en juillet, lorsque plusieurs attentats terroristes majeurs ont été commis.

15. Les Chabab ont perpétré plusieurs attaques à la voiture piégée à Mogadiscio. Le 14 mai, un kamikaze a conduit un véhicule piégé dans les locaux des services administratifs du district de Warta Nabada, faisant quatre morts et 10 blessés. Le 22 mai, dans le district de Boondheere, un autre kamikaze a attaqué un poste de contrôle d'une prison de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité à l'aide d'un véhicule piégé. Au moins 17 personnes ont perdu la vie et 20 autres ont été blessées dans l'explosion. Le 15 juin, un autre attentat à la voiture piégée, survenu à un poste de contrôle à proximité du Parlement fédéral, aurait fait neuf morts et 20 blessés. Des civils ont continué d'être pris pour cible : au moins 11 personnes ont été tuées à Mogadiscio la dernière semaine de mai.

16. Le 22 juillet, un fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture recruté sur le plan national a été blessé dans l'explosion d'un véhicule piégé à un poste de contrôle situé près du carrefour Km4. Le 24 juillet, 10 personnes ont perdu la vie lors d'une attaque à l'engin explosif improvisé dans les locaux de l'administration de la région du Banaadir, à Mogadiscio. Parmi les victimes figuraient deux commissaires de district, et d'autres hauts fonctionnaires. Le maire de Mogadiscio et Gouverneur du Banaadir a succombé à ses blessures le 1^{er} août au Qatar, où il avait été transporté pour subir un traitement médical. L'attentat a été revendiqué par les Chabab. La multiplication des attaques à grande échelle à Mogadiscio et ailleurs témoigne de la résilience du groupe et de sa grande capacité opérationnelle, en dépit de mesures de sécurité renforcées, dont des frappes aériennes visant le groupe et des opérations conjointes de l'Armée nationale somalienne et de l'AMISOM dans le Bas-Chébéli, spécialement conçues pour contrer les menaces pesant sur Mogadiscio.

17. Dans le Bas-Chébéli, l'Armée nationale somalienne a poursuivi ses opérations offensives pour prendre possession du territoire, appuyée par les contingents de l'AMISOM et ses partenaires internationaux. Les Chabab continuent de tendre des embuscades et d'employer des engins explosifs improvisés pour attaquer les agents publics et les forces partenaires dans la région. Après avoir perdu le contrôle des villes de Bariirre et de Sabid, ils se sont considérablement efforcés, durant la période considérée, de mettre à l'épreuve l'AMISOM et l'Armée nationale somalienne et leur capacité de tenir leurs positions sur le plan stratégique et logistique. L'Armée

nationale somalienne est toutefois restée en place et conserve le contrôle de ces lieux stratégiques.

18. À Galmudug, les conditions de sécurité sont restées globalement tendues, pendant les négociations politiques liées au processus électoral de l'État. Les Chabab ont revendiqué l'assassinat, le 31 mai, d'un fonctionnaire des Nations Unies dans la partie sud de Gaalkacyo. Les tensions ont également persisté dans la zone frontalière que se disputent le « Somaliland » et le Puntland.

19. Dans le Djoubaland, la sécurité des chefs de clan et des candidats participant au processus électoral de l'État est une source de préoccupation majeure. Le 17 juin, à Kismayo, des hommes armés non identifiés ont tiré sur un chef du clan Bimal et l'ont tué ; il est présumé que cet acte était lié aux élections. Le 12 juillet, les Chabab ont mené une attaque complexe contre l'hôtel Medina de Kismayo, faisant 33 morts, dont un candidat à la présidence de l'État et un prestataire de l'Organisation internationale pour les migrations, ainsi que 56 blessés.

20. Le nombre de frappes aériennes enregistrées a été inférieur à celui de la précédente période considérée, la majorité d'entre elles ayant eu lieu dans le Moyen-Djouba et le Bas-Djouba, ainsi qu'à celui signalé en janvier et février. Tentant d'atténuer cette menace, les Chabab auraient déployé davantage de personnel dans les zones urbaines. Les frappes aériennes ont également visé des éléments de l'État islamique d'Iraq et du Levant, ce qui pourrait expliquer le déclin notable des activités du groupe au cours de la période considérée.

C. Évolution de la situation économique

21. En mai, le Gouvernement fédéral et le Fonds monétaire international (FMI) ont conclu un accord au niveau des services sur un quatrième programme de référence pour la période allant de mai 2019 à juillet 2020. Le 1^{er} août, le Conseil d'administration du FMI a approuvé le programme, estimant que le pays satisfaisait aux conditions associées à l'octroi d'une tranche de crédit supérieure et préparant ainsi clairement la Somalie à un allègement de dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Une performance satisfaisante pendant au moins six mois au titre d'un programme de référence associé à une tranche de crédit supérieure est l'une des conditions préalables pour atteindre un point de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Les autres conditions préalables comprennent la remise d'un document de stratégie approuvé pour la réduction de la pauvreté intermédiaire ainsi que la mobilisation d'assurances financières adéquates auprès de donateurs internationaux partenaires afin de couvrir la part du FMI pour l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés. Le Gouvernement a élaboré un projet de plan national de développement pour 2020-2024, servant de document de stratégie intermédiaire et répondant aux critères connexes, qui a été largement consulté par les parties prenantes nationales et qui fait l'objet de consultations avec les partenaires de développement internationaux.

22. Selon les dernières données disponibles, le produit intérieur brut réel de la Somalie a augmenté d'environ 2,8 % en 2018 pour atteindre 4,4 milliards de dollars, contre une hausse de 1,3 % en 2017. Les estimations ont été revues à la baisse par rapport aux prévisions publiées précédemment pour tenir compte des nouvelles données disponibles sur la consommation des ménages, sur la base d'un échantillon plus représentatif au niveau national, portant sur une zone géographique plus vaste et comprenant des données sur les populations nomades et les camps de déplacés. Le taux de croissance démographique annuel moyen ayant été de 2,9 % ces cinq dernières années, la croissance du produit intérieur brut réel n'a pas été suffisante pour accroître le revenu réel par habitant. Selon les données préliminaires figurant

dans le bulletin Somalia Economic Update publié en 2019 par la Banque mondiale, le produit intérieur brut réel par habitant est passé de 316 dollars en 2013 à 311 dollars en 2018. En conséquence, l'incidence de la pauvreté demeure relativement élevée et répandue.

III. Appui à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État

A. Établissement d'un État fédéral opérationnel

1. Renforcement du fédéralisme

23. La coopération technique entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération s'est poursuivie, notamment dans le cadre de l'approche globale pour la sécurité et d'une réunion conjointe du Bureau de la sécurité nationale et des bureaux régionaux de sécurité, qui s'est tenue les 21 et 22 juillet. Le 24 juin, s'adressant à la première promotion de diplômés de l'Université nationale somalienne depuis l'effondrement de l'État en 1991, le Président Farmajo a déclaré que la coopération entre le centre et les périphéries était vitale et qu'il était favorable à un système fédéraliste, mais pas une « confédération ». Il a affirmé qu'il fallait former un gouvernement central fort, capable de défendre le pays, doté d'une structure monétaire et d'un système d'immigration fiables et disposant d'une politique étrangère centrale.

2. Révision de la Constitution

24. Le 30 juillet, le Président Farmajo a tenu une réunion avec le Ministère des affaires constitutionnelles, la Commission chargée du contrôle et de la révision de la Constitution et la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution pour examiner les progrès accomplis sur le plan de la révision. La Commission indépendante a achevé la révision technique préliminaire des cinq derniers chapitres de la Constitution fédérale provisoire et les a soumis le 27 juin à la Commission parlementaire conjointe chargée de contrôler la révision de la Constitution. Avec la participation de l'ONU, un groupe de travail technique, opérationnel depuis mai et rattaché au Ministère des affaires constitutionnelles, a commencé à élaborer des solutions à un certain nombre de questions politiques essentielles qui n'avaient toujours pas été résolues dans la Constitution fédérale provisoire, afin de préparer le terrain pour des consultations plus larges et de futures décisions entre les dirigeants du Gouvernement fédéral et des États.

25. Du 17 au 19 juin, des groupes de femmes de la région du Banaadir et des États membres de la fédération se sont rencontrés lors d'un atelier tenu à Mogadiscio pour examiner le rôle de la Constitution dans l'édification de l'État et dans la consolidation de la paix dans le pays, notamment du point de vue des femmes somaliennes. Cet atelier a débouché sur une série de recommandations visant à encourager la participation des femmes aux processus politiques et au processus de révision de la Constitution dans l'ensemble du pays.

3. Prévention et règlement des conflits

26. Le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation a entamé le déploiement du Cadre de réconciliation nationale dans les États membres de la fédération. Du 28 au 30 juin, des fonctionnaires du Ministère ont présenté le Cadre à des responsables de l'État du Sud-Ouest à Baidoa et évoqué son élaboration, avec l'appui du Ministère. Des dizaines de représentants de la société civile se sont engagés à participer à cette démarche.

27. Du 30 juin au 3 juillet, à Gaalkacyo, le Ministre de la réconciliation et du fédéralisme de Galmudug a contribué à la tenue d'une rencontre de réconciliation locale entre la fraction Saad des Habar Ghidir et le clan Dir, résidant tous deux dans des zones reculées de la région du Mudug. Les parties sont parvenues à un accord de cessez-le-feu et se sont engagées à mettre fin aux hostilités.

28. Les 9 et 10 juillet, le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation et les partenaires internationaux ont organisé un colloque avec l'appui du Gouvernement norvégien. Une trentaine de participants, dont des universitaires, des spécialistes de la réconciliation et les milieux d'affaires, se sont entretenus du rôle de ces derniers dans la consolidation de la paix, des processus de réconciliation nationale, du développement et de la prestation de services humanitaires, en vue de favoriser les efforts de réconciliation en collaboration avec le Gouvernement fédéral.

4. Appui aux élections au suffrage universel

29. Le 20 mai, le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation a présenté le projet de loi électorale à la Chambre du peuple ; des dirigeants des États membres de la fédération l'ont critiqué, affirmant que le Gouvernement fédéral ne les avait pas consultés avant de déposer le projet révisé. Le Gouvernement fédéral a invité les représentants des États membres de la fédération à participer à l'examen du projet de loi à la Chambre du peuple et à la Chambre haute. Le texte en est encore à l'étape de la première lecture. Le 21 juillet, le Président de la Chambre du peuple a nommé les 15 membres d'une commission parlementaire ad hoc chargée d'examiner le projet de loi électorale. Ce dernier comporte des dispositions portant sur des questions constitutionnelles, politiques et opérationnelles qui posent problème et nécessitent un examen plus approfondi, notamment la clarification des modalités des élections à la Chambre haute. Par ailleurs, il n'est pas certain que l'exigence de réserver à des femmes éligibles un minimum de 30 % des postes sur les listes des partis politiques sera conservée dans le projet de loi. Il convient également de résoudre les problèmes d'incompatibilité des échéances électorales. Parallèlement, le Cabinet fédéral a soumis à la Chambre du peuple des amendements à la loi de 2016 sur les partis politiques, qui est en attente d'une première lecture.

30. La Commission électorale nationale indépendante a poursuivi les préparatifs techniques des élections, notamment l'achèvement de l'identification et du contrôle d'éventuels centres d'inscription des électeurs dans l'État du Sud-Ouest et la région de Banaadir. L'exercice est en cours dans d'autres États membres de la fédération, à l'exception du Puntland, où il a été suspendu en raison de divergences politiques avec le Gouvernement fédéral. La Commission a approuvé un projet de concept d'opérations et un budget provisoire pour l'inscription des électeurs en 2020.

B. Questions transversales

1. Égalité des genres et autonomisation des femmes

31. En mai et juin, la MANUSOM a apporté son concours à la tenue de plusieurs réunions d'éminentes représentantes de la société civile et de députées, qui visaient à l'examen du projet de loi électorale pour faire en sorte qu'au moins 30 % des sièges à pourvoir lors des élections fédérales à venir soient réservés à des femmes. Le 30 mai, la Mission a facilité la tenue d'une réunion consultative dans la région de Bay (État du Sud-Ouest) à l'intention de personnalités féminines influentes. Les participantes ont souligné que l'une des priorités absolues pour favoriser la participation des femmes aux élections de 2020, en tant qu'électrices ou candidates, était de mener de grandes campagnes d'information du public et d'éducation civique tenant compte des questions de genre.

32. Dans le Puntland, les 19 et 20 juin, le Ministère des femmes, du développement et des affaires familiales de l'État et le Centre de recherche et développement du Puntland ont tenu un forum consultatif sur la participation des femmes à la vie politique, lors duquel il a été souligné qu'il importait de démarrer rapidement les campagnes en faveur des candidates aux élections législatives nationales de 2020 et 2021.

2. Mobilisation des jeunes

33. Le 15 mai, des activités ont été organisées dans toute la Somalie à l'occasion de la Journée de la jeunesse somalienne, parmi lesquelles une marche pour la paix à laquelle ont participé 300 jeunes originaires du nord et du sud de Gaalkacyo. Prenant la parole lors de la manifestation organisée à Mogadiscio par le Ministère de la jeunesse et des sports avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Président Farmajo a demandé aux 1 500 jeunes présents de s'unir pour la paix et la prospérité du pays.

34. En prévision des élections prochaines, la MANUSOM a coorganisé une consultation qui s'est tenue à Mogadiscio les 28 et 29 juillet en présence de 55 jeunes femmes et hommes venus de toute la Somalie, afin de mieux cerner les obstacles à la participation des jeunes à la vie politique. Cette réunion a permis de répertorier les lacunes dans les programmes existants et de proposer un ensemble de recommandations quant aux programmes qu'il faudrait mener à l'avenir pour favoriser la mobilisation politique des jeunes, tant formelle qu'informelle, qui consisteraient par exemple à dispenser des formations sur les élections, à revitaliser le groupe de jeunes parlementaires au Parlement fédéral, à mettre en place un réseau de mentors à l'appui des jeunes femmes, à former des jeunes aux fonctions de direction et à renforcer les capacités des organisations de jeunes en matière de sensibilisation.

35. Menées dans le cadre du projet pour la mobilisation politique des jeunes appliqué par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le FNUAP avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, les activités visant à promouvoir la participation des jeunes à la vie politique du Djoubaland se sont poursuivies. Deux forums intergénérationnels tenus à Doolow et à Kismayo en mai ont rassemblé des jeunes, des aînés et des décideurs pour des débats sur la manière de mobiliser la jeunesse lors des élections qui se tiendront prochainement au niveau de l'État. Trois campagnes ont été lancées par des jeunes à l'issue de ces forums pour faire entendre la voix de la jeunesse, à l'heure actuelle 17 jeunes, dont deux femmes, s'appêtent à se porter candidats aux élections qui se tiendront au mois d'août au niveau de l'État.

C. Coordination des initiatives en faveur du développement

36. Le Gouvernement fédéral a annoncé que le Forum de partenariat sur la Somalie se tiendrait en octobre 2019. Il réunit des hauts responsables du pays et est l'occasion d'entretenir le dialogue politique et de dresser le bilan des progrès accomplis dans l'application du plan national de développement et l'adhésion au Nouveau Partenariat pour la Somalie. Il s'était tenu pour la dernière fois à Bruxelles en juillet 2018.

37. Le Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie a continué de remplir son rôle de coordination et de structure de financement pour l'application du plan national de développement. En juillet, le Gouvernement fédéral a engagé des consultations avec les États membres de la fédération, les partenaires internationaux, dont l'ONU, la société civile et le secteur privé, et les parlementaires en vue d'ajuster le dispositif d'aide. Le dispositif révisé, qui sera conforme au

nouveau plan national de développement (2020-2024) devrait être mis au point au cours des mois à venir et adopté lors du prochain Forum de partenariat sur la Somalie.

IV. Situation humanitaire

38. La Somalie subit les effets des précipitations inférieures à la normale lors de la saison *gu* (avril à juin), qui ont succédé à une mauvaise saison *deyr* (octobre à décembre) en 2018 et à une sécheresse inhabituelle lors de la saison *jilaal* (janvier à mars) en 2019. À l'exception de la saison *gu* de 2018, toutes les saisons des pluies depuis la fin de 2015 sont plus sèches que la moyenne. Le pays, qui n'a pas fini de se remettre des effets de la longue sécheresse de 2016-2017, a donc souffert de pluies inférieures à la moyenne pour la deuxième fois d'affilée lors de la saison *gu* de 2019. En effet, les pluies sont arrivées tardivement dans l'ensemble du pays, et la plupart des régions ont connu des précipitations inférieures à la moyenne. Sur certaines parties du territoire, de fortes pluies tombées en peu de temps ont provoqué des inondations et gravement endommagé les cultures, les terres et d'autres ressources essentielles à la production agricole et animale.

39. Si les pluies tardives de mai et début juin ont atténué la sécheresse et amélioré l'accès à l'eau et, dans une certaine mesure, les conditions d'élevage du bétail, elles n'ont pas été suffisantes pour assurer une production agricole durable répondant aux besoins de la population. Les pasteurs pauvres dont les troupeaux sont de petite taille risquent de traverser des périodes de grave pénurie alimentaire dans les mois à venir. À la suite de l'épuisement des stocks alimentaires, de la baisse des revenus du travail agricole et des mauvaises perspectives de récoltes, les agropasteurs et les familles agropastorales de l'ensemble du pays devraient souffrir de pénurie alimentaire jusqu'à la fin de 2019. La pousse des pâturages stimulée par les pluies tardives a tout juste permis d'améliorer temporairement les conditions d'élevage. En ce qui concerne les zones de culture, le retard des pluies a fortement perturbé les semis et la germination. On s'attend donc à des récoltes de céréales inférieures de moitié à la moyenne habituelle.

40. Au mois de juillet, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë était estimé à 2,2 millions, soit une hausse de près de 30 % par rapport aux prévisions de février. La dégradation des conditions de sécurité alimentaire, associée au manque d'accès à l'eau potable, et le taux de malnutrition aiguë sévère chez les enfants, en particulier parmi les déplacés, accroît le risque d'épidémie de maladies transmises par l'eau et exacerbe les fragilités en cours.

41. Les déplacements de population sont en augmentation constante, quelque 193 000 personnes ayant été déplacées depuis le début de l'année, dont plus de 72 000 à cause de l'insécurité alimentaire. En outre, plus de 60 000 personnes, venues principalement de Bariirre (région du Bas-Chébéli), où des opérations militaires sont en cours, se sont installées à Barlow, Aw Dheegle et Afgooye. Plus de 2,6 millions de Somaliens ont été globalement déplacés à l'intérieur du pays, dont plus de 115 000 expulsés depuis le début de 2019. L'élaboration de politiques et d'une réglementation en la matière progresse, comme en témoignent les projets de politique nationale concernant le retour des réfugiés et des déplacés, de protocole provisoire sur la distribution de terres pour loger les réfugiés et les déplacés réunissant les conditions requises, et de lignes directrices nationales sur les expulsions qui ont été soumis au Cabinet du Gouvernement fédéral somalien pour examen.

42. Plus de 800 000 réfugiés somaliens restent déplacés dans les pays voisins, en particulier en Éthiopie, au Kenya et au Yémen. Au 13 juillet, 90 058 réfugiés somaliens revenant principalement du Kenya, mais également du Yémen, de Djibouti et de Libye, étaient rentrés en Somalie dans le cadre du programme de rapatriement

librement consenti du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Par ailleurs, au début de juillet, quelque 1 300 réfugiés somaliens avaient quitté l'Érythrée pour l'Éthiopie.

43. La dégradation de la situation humanitaire intervient à un moment où les ressources manquent, ce qui contraint les organismes d'aide à réduire les opérations de secours. L'action collective des organismes du Groupe de la sécurité alimentaire n'avait permis de faire parvenir une aide alimentaire qu'à 1,4 million de personnes au mois de juin, alors que l'objectif fixé était de 2,2 millions et que la moyenne atteinte pour la période de juillet à décembre 2018 était de deux millions. En outre, le plan d'aide humanitaire pour 2019 n'était financé qu'à hauteur de 40 % à la fin de juillet. Le 20 mai, les organismes d'aide ont lancé un plan d'aide en réponse à la sécheresse, destiné à fournir une aide vitale à 4,5 millions de personnes. Le 12 juillet, une version révisée de ce plan d'aide a été publiée conjointement par le Gouvernement fédéral et l'équipe de pays pour l'action humanitaire, qui ont demandé le déblocage de 686 millions de dollars pour répondre aux besoins engendrés par la sécheresse.

44. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock, a annoncé le 5 juin que, pour faciliter la lutte contre la sécheresse touchant l'ensemble de la Corne de l'Afrique, le Fonds central pour les interventions d'urgence débloquerait 45 millions de dollars, dont 30 millions seraient alloués à la Somalie. Le Gouvernement fédéral a fait de l'intensification de la lutte contre la sécheresse une priorité, en collaboration avec les organismes d'aide, et entrepris de prendre des mesures pour rompre le cycle des sécheresses dans le cadre de la stratégie de résilience et de redressement, qui consiste à investir dans l'amélioration des infrastructures de gestion des ressources en eau, de la productivité agricole et de la gestion des ressources naturelles, entre autres.

45. Le contexte opérationnel reste difficile. Depuis le début de l'année, quelque 49 agents humanitaires ont directement pâti de l'insécurité. Deux d'entre eux ont été tués, un autre blessé, 11 ont été enlevés, cinq arrêtés et placés en détention provisoire, et deux expulsés par les autorités pour infraction présumée. De plus, les contraintes administratives et la faiblesse des structures logistiques continuent de peser sur la capacité des organismes humanitaires d'atteindre ceux qui sont dans le besoin. L'équipe de pays des Nations Unies pour l'action humanitaire a adopté en mai une stratégie pour l'accès humanitaire, avec des orientations sur les façons d'atteindre davantage de personnes et de se concerter avec les autorités et l'ensemble des parties au conflit pour améliorer l'acheminement de l'aide.

V. Droits de la personne et protection

A. Droits de la personne

46. La MANUSOM a comptabilisé 322 victimes civiles entre le début de la période considérée et le 21 juillet, dont 245 (76 %) étaient attribuées aux Chabab, deux (moins de 1 %) à l'AMISOM et 23 (7 %) aux forces de sécurité de l'État. Le nombre de victimes civiles enregistré pendant la période du ramadan a augmenté de 7 % par rapport à l'année précédente.

47. Au total, cinq condamnations à mort ont été prononcées et trois exécutions faisant suite à des condamnations à mort ont eu lieu. En mai, le tribunal de Garoowe (région du Nugaal) a déclaré trois prévenus coupables du viol et du meurtre d'une fille de 12 ans à Gaalkacyo et les a condamnés à la peine capitale. Les assassinats ciblés de participants aux opérations électorales, notamment de représentants et de

chefs de clan, se sont poursuivis, 10 assassinats revendiqués par les Chabab ayant été comptabilisés.

48. Deux journalistes ont été tués lors de l'attentat coordonné commis par les Chabab à Kismayo le 12 juillet. Quatre personnes, dont trois journalistes, ont été arrêtées pour des motifs liés à la liberté d'expression et de réunion, et deux chaînes de média ont été interdites pendant 12 jours, avant que l'interdiction ne soit levée. La police du « Somaliland » a arrêté un journaliste dans le district de Laascaanood (région du Sool) au motif qu'il aurait interrogé des habitants qui manifestaient contre l'arrestation d'un député, tandis qu'à Hargeysa, un journaliste indépendant a été condamné à trois ans de prison pour diffamation et diffusion de fausses informations. Par ailleurs, dans le « Somaliland », 557 détenus condamnés pour des infractions mineures ont été amnistiés dans le cadre de la célébration du 18 mai. Les autorités du Puntland ont quant à elles amnistié 121 détenus à l'occasion du ramadan.

49. Le 20 juin, le Président Farmajo a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui a été ratifiée le 31 juillet. Le 24 juin, la Ministre des femmes et de la promotion des droits de la personne, Deqa Yasin, a prononcé son premier discours devant le Conseil des droits de l'homme depuis que la Somalie en est devenue membre en janvier 2019. La Ministre a réaffirmé que le pays s'engageait à favoriser une culture de respect des droits de la personne qui servirait de base à la consolidation de la paix après les conflits, rendu compte des progrès accomplis par la Somalie sur la voie de la promotion et de la protection des droits de la personne, et plaidé pour un renforcement de la coordination avec l'ONU sur ces questions.

50. L'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie a entamé le 15 juillet une visite de 10 jours à Mogadiscio et Hargeysa. À cette occasion, il a rencontré des représentants de la MANUSOM, de l'AMISOM, du Gouvernement fédéral et d'organisations de la société civile pour s'entretenir avec eux de la situation des droits de la personne dans le pays et les engager à prendre des mesures pour promouvoir et protéger ces droits.

B. Enfants touchés par les conflits armés

51. Le nombre de violations graves commises contre des enfants a baissé de 8 % par rapport à la période précédente. L'équipe spéciale de surveillance et d'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé a confirmé 426 violations graves ayant touché 301 enfants (271 garçons et 30 filles), une attaque dirigée contre un hôpital, une autre dirigée contre une école et deux refus d'accès humanitaire. Au total, 187 enfants ont été recrutés et utilisés, 172 ont été enlevés, 51 ont été tués ou mutilés et 11 ont été victimes de violence sexuelle. Ces violations étaient imputées aux Chabab (dans 88 % des cas), à des éléments armés non identifiés ou des milice de clan (7 %) et aux forces armées fédérales et à celles de États (5 %). Sept cas de privation de liberté, ayant visé sept garçons, ont été imputés à la police somalienne et aux forces du Djoubaland.

52. En collaboration avec le Gouvernement fédéral, la MANUSOM a dispensé des cours de formation à la protection de l'enfance à 135 membres des forces de sécurité somaliennes (105 hommes et 30 femmes) et à 75 fonctionnaires (52 hommes et 23 femmes). À l'occasion du lancement au niveau national de la nouvelle campagne mondiale pour la protection des enfants touchés par les conflits, le Gouvernement fédéral s'est engagé de nouveau à renforcer les dispositifs de protection de l'enfance. En tout, 392 enfants (380 garçons et 12 filles) ont été séparés des forces et groupes armés et remis aux partenaires de l'UNICEF en vue de leur réadaptation et, à terme, de leur réinsertion.

C. Prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre

53. La Somalie a commémoré le 19 juin la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit. La MANUSOM a aidé les acteurs de la société civile à organiser la commémoration de cette Journée, dont le thème défini à l'échelon national était le soutien aux rescapé(e)s de viols et le respect de leurs droits, en écho au thème défini au niveau mondial, qui mettait l'accent sur l'importance des interventions centrées sur les rescapé(e)s. Les principales recommandations approuvées par les participants à l'issue de la Journée consistaient à renforcer l'accès à la justice et à faire adopter le projet de loi sur les infractions sexuelles.

54. Le 25 juin, le groupe de travail sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information présidée par la MANUSOM a tenu une réunion technique. Les membres du groupe de travail technique ont passé en revue les cas de violence sexuelle liée aux conflits recensés au premier semestre de 2019 et noté que le nombre de cas signalés était inférieur à la réalité en raison des difficultés d'accès aux zones touchées par les conflits, de facteurs culturels et sociaux dissuasifs et de la faible étendue des services de police et de justice sur le territoire. Ils ont également constaté la prédominance des cas de viols commis contre des femmes par des hommes armés en uniforme non identifiés, lesquels ne sont pas amenés à répondre de leurs actes, au vu du très faible nombre d'arrestations et de condamnations d'auteurs présumés de tels faits.

55. Ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Pramila Patten, s'est rendue en Somalie du 13 au 19 juillet et s'est concertée avec des représentants du Gouvernement fédéral et des États au sujet de la prévention des violences sexuelles en temps de conflit et des mesures nécessaires pour y faire face. Elle a également rencontré des travailleurs sociaux qui prêtent assistance aux déserteuses dans le cadre d'un projet de désarmement, démobilisation et réintégration mené conjointement avec d'autres parties prenantes, notamment des acteurs de la société civile, et demandé à cette occasion que davantage de moyens soient mis en œuvre pour honorer les engagements pris au niveau national concernant la violence sexuelle en temps de conflit.

VI. Mise en œuvre du plan de transition

A. Planification de la transition

56. La coordination technique, dans le cadre de la solution globale pour la sécurité, s'est poursuivie pendant toute la période considérée, ce qui a permis de mieux articuler entre elles la planification militaire (volet 2.A), les activités de police et autres initiatives relatives à l'état de droit (volets 2.B et C), et les activités de stabilisation (volet 3) dans l'optique des opérations menées dans le Bas-Chébéli sous la direction de l'armée nationale. Avec l'aide de l'AMISOM et des autres partenaires internationaux, les opérations militaires et activités de stabilisation coordonnées par différents ministères fédéraux et les autorités de l'État du Sud-Ouest se sont poursuivies aux environs de Sabiid et de Bariirre, avec en ligne de mire les villages stratégiques équipés de ponts sur le Chébéli. Elles ont été suivies d'opérations militaires le long de la bande côtière qui ont permis de sécuriser les villages de Ceel Sallini et de Dhanaane.

B. Coopération internationale : une solution globale pour la sécurité

Volet 1

Facilitation des opérations de la Mission de l'Union africaine en Somalie et amélioration de son efficacité

57. Au cours de la période considérée, le BANUS a continué de s'employer à améliorer l'efficacité de l'AMISOM, en l'équipant notamment de moyens de communication vocale sécurisés sur le terrain, ainsi que d'une application mobile permettant de réduire le délai d'intervention en cas d'évacuation de malades ou de blessés. Il a également continué de renforcer les capacités de la Mission dans le domaine des transmissions en mettant en place, à Mogadiscio et dans tous les états-majors de secteur, des unités de formation technique sur le terrain. Le personnel des composantes de l'AMISOM, de l'armée nationale et de la Police somalienne a continué de bénéficier d'une formation en informatique.

58. La MANUSOM a fait bénéficier de sa formation officielle 2 537 soldats de l'AMISOM qui ont ainsi pu renforcer leurs compétences en matière de recherche et de destruction des engins explosifs improvisés dans le cadre des convois. La MANUSOM a également fourni formation et matériel spécialisés aux équipes de recherche et de neutralisation des explosifs et munitions sur les voies de circulation et aux équipes de détection des dispositifs explosifs improvisés dans différents secteurs. Elle a dressé l'état des routes en inspectant 913 kilomètres de voies et en recensant les points vulnérables et les zones exposées au risque d'attaques.

Volet 2

Renforcement des institutions somaliennes chargées de la sécurité

59. Le Gouvernement fédéral s'est attelé à la vérification de l'enregistrement biométrique de l'ensemble du personnel de l'armée nationale, qui doit s'achever d'ici au 31 décembre. Ressources humaines et données médicales seront mises à contribution afin de garantir le paiement rapide du personnel, de recenser les lacunes existantes en matière de formation et d'établir une base de référence en vue de la démobilisation du personnel, dans le cadre de la loi sur les pensions et les gratifications actuellement à l'étude au Parlement. Les États-Unis d'Amérique ont repris leur appui aux unités pilotes de l'armée nationale après la conclusion d'un accord sur les mesures de transparence et de responsabilisation. L'intégration des forces du groupe ASWJ à l'armée nationale a commencé à Galmudug.

60. Le 15 mai, le Ministre fédéral de la justice a convoqué une réunion autour des volets 2 et 4 de la solution globale pour la sécurité, relatifs à la prestation de services judiciaires et pénitentiaires dans les lieux de transition du Bas-Chébéli. Le Gouvernement fédéral et les partenaires internationaux ont ensuite mis au point un plan d'intervention visant à recenser les voies et moyens d'apporter des services judiciaires dans les zones fraîchement reprises, et les consultations se poursuivent.

61. Les comités techniques chargés de la mise en œuvre du nouveau dispositif de police à Galmudug, dans l'État du Sud-Ouest et dans le Djoubaland ont mis à jour leur liste de priorités pour 2020 concernant les questions de police internes. La deuxième session de formation dispensée conjointement par l'AMISOM et l'ONU à 200 recrues a commencé à Jawhar le 27 mai. Elle est financée par le programme conjoint relatif à la police, qui a également approuvé un crédit de 2,8 millions de dollars pour les forces de police de l'État du Puntland.

62. Le 18 juin, la MANUSOM et les partenaires internationaux ont assisté au Comité de coordination de la sécurité maritime, chapeauté par l'IGAD. Il a été convenu qu'il fallait accorder la plus haute priorité à la mise au point définitive du

Code maritime de la Somalie, sur lequel s'appuieront les structures de gouvernance du domaine maritime du pays.

63. La Mission a apporté sa contribution au nettoyage de 12 500 mètres carrés sur l'emplacement proposé de cinq bases opérationnelles avancées de la Police somalienne, près de Mogadiscio, dans le cadre des mesures d'atténuation prévues par le Plan de sécurité de Mogadiscio contre les attaques au mortier.

Volet 3

Stabilisation, relèvement à l'échelle locale et consolidation de l'autorité et de la responsabilité de l'État

64. Le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation et les autorités de l'État du Sud-Ouest ont coordonné, à la tête de l'équipe spéciale interministérielle du Gouvernement fédéral, les initiatives de stabilisation prises dans le Bas-Chébéli dans le cadre du plan de transition. Il s'agissait notamment de mettre en place les premières structures de gouvernance et les activités de relèvement local dans les zones reprises aux Chabab, avec l'aide de l'Initiative de relèvement rapide, financée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Agence des États-Unis pour le développement international et de l'Union européenne. La mise en œuvre des activités locales de réconciliation et de formation de conseils de district s'est poursuivie à Galmudug, dans le HirChébéli, l'État du Sud-Ouest et le Djoubaland dans le cadre de la Stratégie de stabilisation nationale. Toujours à l'échelon local, la Mission a également apporté sa contribution à l'organisation de 53 séances de discussion destinées à promouvoir le dialogue autour de la paix et de la tolérance, auxquelles ont participé 341 personnes.

Volet 4

Prévention et lutte contre l'extrémisme violent

65. Des comités de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ont commencé d'être mis en place à l'échelon des États, sur le modèle du Cabinet du Premier Ministre pour ce qui est de la structure de coordination avec les ministères fédéraux. L'État du Sud-Ouest et le HirChébéli ont d'ores et déjà élaboré des feuilles de route pour l'application de ce programme.

66. La Mission et l'OIM ont continué d'apporter leur appui au programme national de traitement et de prise en charge des combattants désengagés, mis en place par le Gouvernement fédéral. En juillet, les trois centres de réadaptation des déserteurs des Chabab ne présentant qu'un faible risque venaient d'accueillir à Mogadiscio, Baidoa et Kismayo 70, 27 et 96 déserteurs, respectivement. Le 20 juin, 126 anciens membres des Chabab ont reçu le diplôme du Centre de réadaptation de Baidoa après avoir suivi le programme obligatoire d'enseignement scolaire, assorti d'une formation professionnelle et d'un soutien psychosocial.

C. Respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

67. Le groupe de travail conjoint ONU-AMISOM sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme s'est réuni en mai pour discuter notamment des progrès de la mise en œuvre des mesures d'atténuation arrêtées contre les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Malgré la diminution constatée des violations des droits de l'homme imputées à l'AMISOM (21 allégations en 2018 contre 94 en 2017), l'accent a été mis sur la nécessité de renforcer encore les structures de lutte et de prévention, notamment la Commission d'enquête de l'AMISOM. Un exposé a été présenté sur les dispositions prises par

l'AMISOM pour assurer le suivi des mesures d'atténuation relatives aux moyens aériens. Un nouveau point a été fait conjointement le 8 juillet dans l'optique d'appliquer ces mesures compte tenu des nouveaux moyens aériens attendus. Les recommandations adressées à l'AMISOM portent notamment sur la formation restant à dispenser dans le domaine des droits de l'homme, les instructions permanentes et le signalement des incidents. La Mission a également apporté son appui à d'autres entités en dispensant des sessions de formation et d'information visant à renforcer l'application des mesures dans le cadre de l'appui qu'elles apportent aux forces de sécurité somaliennes.

VII. Appui logistique aux opérations de l'armée nationale et de la Mission

A. Appui aux opérations de la Mission

68. En application de la résolution 2472 (2019) du Conseil de sécurité, le BANUS a continué de fournir un soutien logistique au personnel de l'AMISOM, déployé sur 77 sites du sud de la zone de Somalie centrale. Dans le cadre du plan de transition, le Bureau a prêté main-forte aux contingents burundais de l'AMISOM à l'occasion du transfert d'Afmadow (secteur 6) aux forces de sécurité du Djoubaland, tandis que les contingents kényans ont évacué, comme ils en avaient reçu l'ordre, leurs bases à Busar et Faafxadun pour se porter vers Bura Hache et Guerille, dans le secteur 3. En conséquence, les contingents burundais ont été transférés d'Afmadow à Maslah, à 20 kilomètres à l'est de Mogadiscio.

69. Le BANUS a relevé le défi permanent que constitue la fourniture d'eau potable à l'armée nationale et à l'AMISOM en forant des puits sur les bases opérationnelles avancées et dans la zone d'intervention du Bas-Chébéli et en mettant à disposition des pastilles de chlore pour la purification de l'eau, des jerrycans et des citernes d'eau.

70. Le Bureau d'appui a également pallié les problèmes de maintenance du matériel en installant des entrepôts et des ateliers d'entretien des véhicules dans tous les secteurs, ce qui lui permettra d'être mieux à même d'assurer l'entretien du matériel et la mobilité de l'AMISOM.

71. Pour prêter main-forte aux opérations menées sous la houlette de l'armée nationale dans le cadre de la transition dans le Bas-Chébéli, qui a commencé en avril, le Bureau a fourni un appui logistique aux contingents ougandais qui y prenaient part, sous la forme notamment de fournitures pour la défense des périmètres, de carburant, d'opérations d'évacuation sanitaire primaire et secondaire, de transport de personnel et de matériel et d'unités de soutien à la Mission.

B. Appui aux opérations de l'Armée nationale somalienne

72. Le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie a continué de dispenser un appui logistique à 10 900 soldats de l'armée nationale remplissant les conditions requises, sur 21 sites différents de tous les secteurs de l'AMISOM, y compris dans le cadre des opérations conjointes menées dans le Bas-Chébéli sous la direction de l'armée nationale. L'appui apporté consistait en fournitures pour la défense des périmètres, rations, carburant, citernes à eau, trousse de premiers secours, radios VHF, pastilles de chlore, moustiquaires et services d'évacuation sanitaire par voie aérienne.

VIII. Présence de l'Organisation des Nations Unies en Somalie

73. Les organismes des Nations Unies maintiennent leur présence à Baidoa, Beledweyne, Boosaaso, Dhooble, Doolow, Gaalkacyo, Garowe, Hargeysa, Jawhar, Kismayo et Mogadiscio. L'installation du bureau des Nations Unies à Dhuusamarreeb continue de progresser. Au 25 juillet 2019, le déploiement de personnel dans toute la Somalie se chiffrait à 603 et 1 367, respectivement, pour le personnel recruté sur le plan international et sur le plan national.

74. Depuis l'attaque au mortier perpétrée le 1^{er} janvier 2019 contre le complexe des Nations Unies à Mogadiscio, situé dans l'aéroport international d'Aden Abdulle, le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie continue de renforcer les mesures de sécurité dans l'aéroport et sur toutes les bases de l'AMISOM ; il a déjà achevé les travaux de renforcement de quatre des cinq portes d'accès à l'aéroport et renforcé ses infrastructures de bureaux et de logements ainsi que celles de la MANUSOM et de l'AMISOM. Ma Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, Bintou Keita, s'est rendue en Somalie du 12 au 17 juin pour s'entretenir avec le personnel de la MANUSOM et discuter de l'appui des Nations Unies avec le Gouvernement fédéral, les partenaires internationaux et la société civile. Elle a également passé un jour à Kismayo. Mon Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel, Atul Khare, s'est rendu du 6 au 8 juillet en Somalie, où il a abordé les questions de sécurité, d'appui logistique à l'AMISOM et à l'armée nationale, de coordination conjointe de la mise en œuvre de l'accord sur le statut de la Mission, et de responsabilité environnementale dans le cadre du maintien de la paix. Il a également visité, en compagnie du Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine, le site de Jawhar où il s'est entretenu avec les membres du contingent de l'AMISOM présent dans le secteur 5.

75. Au cours de la période considérée, les consultations se sont poursuivies entre la direction de la MANUSOM et du BANUS et les autorités somaliennes afin de régler les problèmes liés aux taxes et autres redevances imposées en violation de l'accord sur le statut de la Mission. Des progrès ont été faits, après la création du bureau de coordination conjointe en mars, concernant le traitement des demandes de visa des fonctionnaires de l'ONU qui ne sont pas titulaires d'un laissez-passer de l'ONU. Il reste toutefois des problèmes à régler, puisque le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération continuent d'imposer des frais de visa et des taxes aux vacataires de l'ONU. Le paiement de ces taxes et autres redevances, effectué sous toute réserve, continue de grever le budget du BANUS, qu'il prive de fonds destinés à l'appui nécessaire.

76. L'ONU a continué de soutenir le Gouvernement fédéral dans les efforts qu'il déploie pour collecter l'impôt auprès des entreprises locales. Elle a ainsi entrepris de recenser avec lui et avec l'AMISOM la liste de tous les contractants et sous-traitants opérant dans le cadre de l'aéroport, afin de dresser une liste des contractants exclusifs de l'ONU. Cela permettra de s'assurer que les contractants et sous-traitants s'acquittent de leurs obligations fiscales envers le Gouvernement fédéral.

IX. Observations

77. Ces trois derniers mois, la Somalie a progressé sur les plans politique, économique et de la sécurité, tout en continuant de rencontrer des problèmes pouvant compromettre, si l'on n'y remédie pas rapidement, les acquis obtenus à ce jour. Les progrès qui s'imposent si le pays veut atteindre ses objectifs prioritaires, à savoir les élections fédérales, le renforcement de la sécurité ou l'allègement de la dette, seront de plus en plus difficiles en l'absence d'une reprise du dialogue entre les dirigeants

du Gouvernement fédéral et les États membres de la Fédération. La possibilité d'accomplir ces progrès déterminants diminue. J'exhorte le Gouvernement fédéral somalien, les États membres de la fédération, les deux chambres du Parlement fédéral et toutes les parties prenantes à s'atteler ensemble à la tâche dans un esprit de consensus et de coopération, et à n'épargner aucun effort pour accélérer les pourparlers politiques sur les questions clefs prioritaires, qu'il faut traiter immédiatement.

78. Les processus électoraux régionaux, qui continueront d'occuper l'attention toute cette année, ne doivent pas retarder le dialogue entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération. J'exhorte toutes les parties concernées à veiller à la transparence de ces processus et à éviter tout recours à la violence. Il importe que le processus de sélection des nouveaux membres de l'assemblée du Djoubaland et l'élection du président de cet État se fassent de façon équitable, transparente et acceptable. Je trouve encourageant, à cet égard, le dialogue entrepris à Galmudug pour réunir toutes les parties. J'exhorte toutes les parties prenantes à promouvoir une réconciliation large et inclusive, conduisant à un processus électoral transparent et pacifique à Galmudug. En dernière analyse, il importe que ces processus électoraux régionaux contribuent à la reprise du dialogue entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération, pour le bien du pays tout entier.

79. L'action menée par le Parlement fédéral pour faire avancer le programme législatif, ces derniers mois, notamment sur la loi portant création d'une commission chargée de la lutte contre la corruption, est encourageante. Il faut poursuivre sur cette lancée. Je me félicite de l'annonce de la reprise de la coopération entre la Chambre basse et la Chambre haute et de l'esprit de dialogue qui s'est manifesté pour permettre au Parlement de reprendre un travail législatif sérieux. Il importe que les projets de loi soient promulgués dans les temps si la Somalie veut être à la hauteur de ses ambitions.

80. Nulle part les progrès dans le domaine législatif ne s'avèrent plus urgents que pour la mise en place du cadre juridique des élections nationales de 2020 et 2021. J'exhorte le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération à trouver un consensus sur un cadre politique permettant de traiter les questions électorales clefs. Il va également être important d'adopter la loi électorale au Parlement, avec les amendements que la Commission électorale nationale indépendante juge nécessaires pour mener à bien ses travaux. Ce sera également la preuve claire de l'engagement de la classe politique en faveur des élections nationales, ce qui, avec davantage de clarté sur le plan de la contribution financière du Gouvernement aux élections, contribuera à susciter l'intérêt et la confiance des donateurs. L'incapacité d'obtenir des financements suffisants en temps voulu pour le déroulement des activités électorales pourrait être un obstacle supplémentaire à la tenue ponctuelle des élections. Il va être également important d'établir des mécanismes de coordination de la sécurité en période électorale si l'on veut pouvoir planifier et gérer les élections comme il convient. À cet égard, j'engage les États Membres à contribuer financièrement au processus électoral. Je félicite la Commission électorale nationale indépendante d'avoir fait avancer les préparatifs techniques du processus d'inscription des électeurs.

81. J'encourage la participation politique des femmes, dont le rôle doit être effectif dans la prise de décisions à tous les niveaux. J'exhorte le Gouvernement fédéral, le Parlement fédéral, les États membres de la fédération, la société civile et la communauté internationale à renforcer leur action en vue d'accroître la participation des femmes au programme de réforme politique, en prévoyant des dispositions claires en leur faveur dans le cadre juridique des élections de 2020 et 2021 et en faisant le

nécessaire pour pouvoir atteindre le quota de 30 % de femmes au Parlement fédéral en 2020 et 2021.

82. Le Gouvernement fédéral a renforcé ses mesures de sécurité à Mogadiscio. Les Chabab n'en continuent pas moins de montrer qu'ils peuvent s'adapter tactiquement, et notamment échapper aux frappes aériennes. Des actes de terrorisme insensés ne sauraient mettre en échec le progrès vers la réconciliation et la stabilité politique. Je me félicite des progrès obtenus dans la coordination des opérations liées à la transition dans le Bas-Chébéli et trouve encourageant l'accent accru mis sur la coordination entre le Gouvernement fédéral et les autorités de l'État du Sud-Ouest, comme on a pu le voir au cours de ces opérations. Il importe de noter que ces opérations ont été menées dans le cadre d'une planification conjointe renforcée à tous les niveaux, notamment en matière de stabilisation. Le Gouvernement fédéral doit redoubler d'efforts pour mettre au point des modalités prévisibles et durables de constitution des forces militaires somaliennes. Il s'agit notamment d'accélérer les opérations liées à la transition et l'intégration des forces actuelles. Ce sera l'une des conditions clefs du maintien des acquis actuels et de l'obtention de nouveaux progrès dans le cadre du dispositif national de sécurité, en vue de la prise en charge par les Somaliens de leur propre sécurité en 2021.

83. Je demeure préoccupé par la question des victimes civiles et je demande instamment à toutes les parties de respecter, dans la conduite des hostilités, le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. La poursuite des meurtres ciblés de personnes ayant pris part au processus électoral de 2016 reste un problème particulièrement préoccupant alors, notamment, que s'amorcent les préparatifs des élections de 2020 et 2021. J'exhorte le Gouvernement fédéral à mettre fin à l'impunité de ces assassinats pour ne pas risquer de compromettre de futurs progrès politiques. Les violations commises par les autorités contre la liberté d'expression et la liberté de réunion se poursuivent et pourraient s'accroître d'ici à la tenue des élections fédérales.

84. Je me félicite de la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et des dispositions prises pour renforcer le cadre juridique de protection des droits de l'homme, notamment par l'élaboration de textes de lois sur le handicap et les droits de l'enfant. Je demande instamment au Gouvernement fédéral, au Parlement fédéral, aux États membres de la fédération et à la société civile de renforcer la participation des catégories marginalisées, des personnes déplacées et des personnes handicapées au programme de réforme politique. J'encourage une fois de plus le Gouvernement fédéral à mener à bien la mise en place de la Commission indépendante des droits de l'homme.

85. La dégradation de la situation humanitaire se produit dans une période de contraintes financières qui amènent les organismes humanitaires à limiter ou réduire leurs opérations de secours. Je félicite le Gouvernement fédéral de l'initiative qu'il a prise de faire une priorité de l'intensification de la lutte contre la sécheresse et de sa collaboration avec les organismes d'aide, ainsi que des mesures prises pour pallier le caractère cyclique de ces phénomènes. À la fin de juillet, le plan d'intervention humanitaire pour 2019 n'était encore financé qu'à hauteur de 40 %. J'exhorte les donateurs à intensifier leurs efforts pour permettre l'acheminement de cette aide et de cette protection vitales. Je reste également vivement préoccupé par la précarité des conditions en matière de sécurité et les conséquences que continuent d'avoir sur les civils les opérations militaires, les heurts entre groupes armés et la présence d'acteurs non étatiques, ainsi que par les restrictions imposées au niveau des grandes voies d'accès qui sont indispensables à l'acheminement de l'aide humanitaire et des marchandises commerciales. Je salue le rôle plus important que sont en train de prendre les autorités locales et celles des États dans la supervision et la mise en œuvre

des programmes humanitaires. J'appelle, dans toutes ces activités, au respect des principes humanitaires.

86. Dans un contexte régional en constante évolution, il est d'autant plus important que les pays de la Corne de l'Afrique agissent dans un esprit de coopération mutuelle. J'engage toutes les parties à aplanir leurs divergences éventuelles par un dialogue constructif, dans l'intérêt de l'amélioration des relations régionales, qui ne pourront que profiter, en définitive, de l'immense potentiel de toute la population de la Corne.

87. Je remercie l'Union africaine, l'AMISOM, l'IGAD, l'Union européenne, les États Membres, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires de l'appui qu'ils ne cessent d'apporter à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État en Somalie. Je rends hommage à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes pour le sacrifice qu'elles continuent de faire au service de la paix et de la stabilité à long terme de la Somalie.

88. Je me réjouis de ce que le partenariat entre la Somalie et l'ONU demeure solide. Je reste attaché à son approfondissement, dans l'intérêt du peuple somalien et de la poursuite des progrès du pays. J'apprécie l'accueil chaleureux que le Gouvernement fédéral somalien a réservé à mon nouveau Représentant spécial, James Swan, depuis sa nomination le 30 mai. J'adresse également mes félicitations à mon Représentant spécial adjoint, Raisedon Zenenga, pour le rôle moteur qu'il a joué dans les mois difficiles qui ont précédé l'arrivée de M. Swan, et à l'ensemble du personnel des Nations Unies en Somalie, pour la constance de son engagement et l'excellent travail qu'il accomplit dans des conditions éprouvantes.



Map No. 3690 Rev. 10.2 UNITED NATIONS
May 2014

Department of Field Support
Cartographic Section